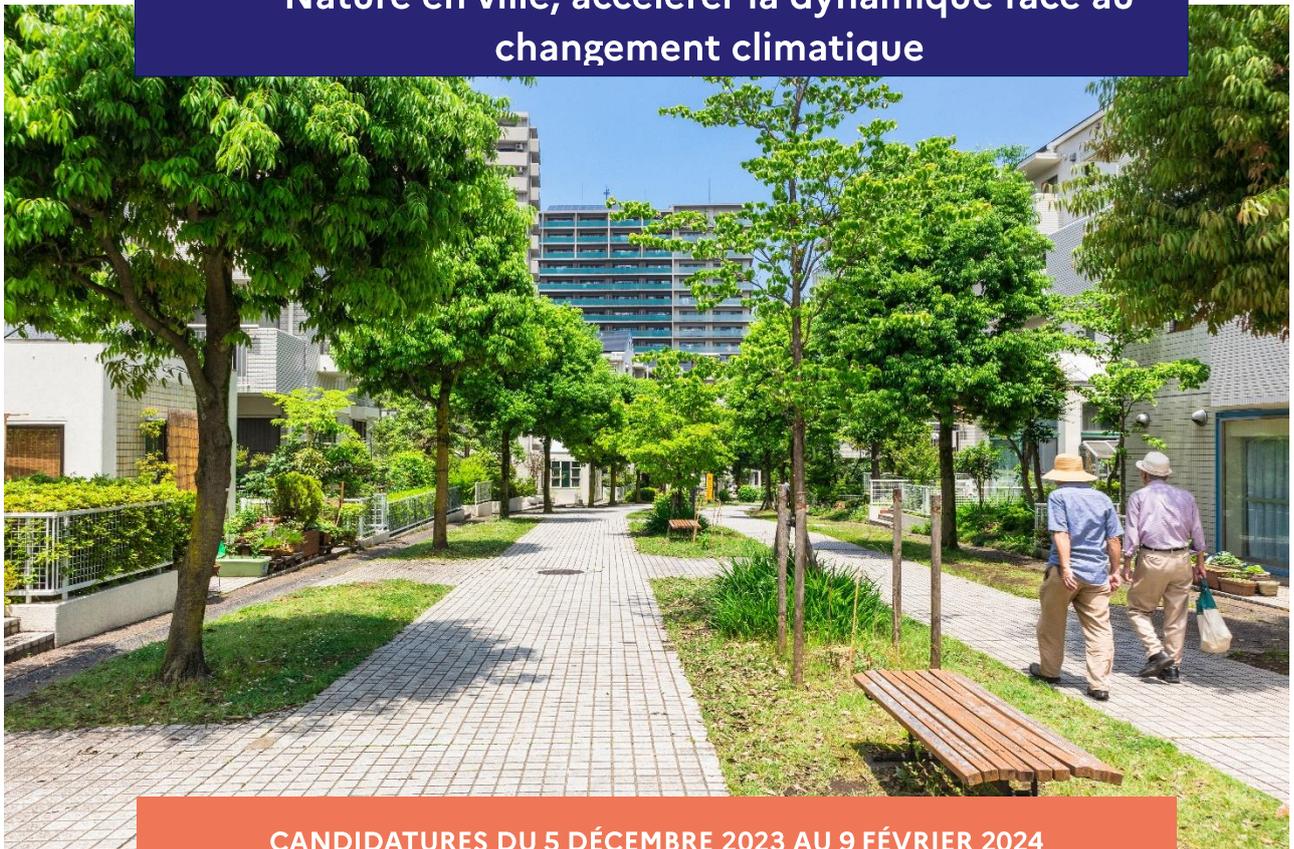


## - CANDIDATURES 2024 - Accompagnement renforcé du Cerema

Nature en ville, accélérer la dynamique face au  
changement climatique



CANDIDATURES DU 5 DÉCEMBRE 2023 AU 9 FÉVRIER 2024

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour accompagner les territoires d'Action Coeur de  
Ville et les aider à mettre en œuvre sur l'axe « Nature en ville » de leurs projets !

Le CEREMA et l'ANCT, dans le cadre de leur convention souhaitent faire bénéficier les collectivités ACV d'une offre de service spécifique en matière de transition écologique.

Cette offre de service visera à permettre aux collectivités ACV de bénéficier d'un accompagnement sur les mobilités décarbonées, la nature en ville, l'adaptation au changement et la sobriété foncière dès le début de l'année 2024.

Cet accompagnement individuel, collectif ou mixte individuel & collectif selon les thématiques permettra aux collectivités de se doter des clés pour poursuivre la territorialisation de la planification écologique. Cet accompagnement est entièrement pris en charge par le Cerema et l'ANCT, avec pour seul reste à charge pour les collectivités locales les frais inhérents aux déplacements prévus des agents et/ou des élus pour l'accompagnement collectif de la thématique « Nature en ville ».

**Sur le volet « Nature en ville », cela se traduit par cinq accompagnements par an de collectifs de cinq territoires, volontaires pour accélérer leur dynamique de nature en ville face aux enjeux du changement climatique, et confrontés à des problématiques proches.**

**Ce document présente l'accompagnement proposé pour l'année 2024, ainsi que les modalités de candidatures.** Des démarches analogues seront lancées en 2025 et 2026.

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE .....</b>	<b>3</b>
a. Nature en ville, un majeur pour s'adapter au changement climatique : pourquoi ?	3
b. Nature en ville, un enjeu pour s'adapter au changement climatique : comment ?	4
<b>2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE .....</b>	<b>4</b>
a. Candidatures recherchées.....	4
b. Nature du soutien proposé par le Cerema.....	5
i. Accompagnement collectif en présentiel.....	6
ii. Accompagnement collectif en distanciel .....	6
<b>3. LE DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES.....</b>	<b>7</b>
a. Calendrier général.....	7
b. Modalités de soumission.....	7
c. Critères de sélection .....	7
<b>4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES.....</b>	<b>8</b>
<b>5. ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE .....</b>	<b>10</b>
<b>6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE .....</b>	<b>14</b>

# 1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

## a. Nature en ville, un majeur pour s'adapter au changement climatique : pourquoi ?

La crise sanitaire et climatique a accéléré la prise de conscience collective : la nature participe largement à l'équilibre de la vie urbaine et devient un facteur d'attractivité incontournable. Soucieux de la qualité de vie et de la santé de leurs concitoyens, nombre d'élus souhaitent aujourd'hui garantir un espace urbain vivant et vivable.

Les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN) permettent d'apporter des techniques et méthodes sobres et efficaces pour participer à la lutte contre les îlots de chaleur urbain, mieux gérer les eaux pluviales, renaturer les sols et friches artificialisés et améliorer très localement la qualité de l'air respiré. En bref, la nature, grâce à sa diversité et sa résilience intrinsèque nous permet de mieux nous adapter au changement climatique. Les SaFN renvoient à la réalisation d'actions concrètes de restauration, de gestion ou de protection des milieux.

Pour développer la nature en ville, les collectivités doivent penser l'aménagement urbain d'une manière nouvelle, en mobilisant les équipes et acteurs locaux de manière transversale : espaces de nature, patrimoine arboré, biodiversité, et aussi gestion des eaux, voirie, espaces publics, bâtiment, et bien sûr urbanisme. Une réflexion stratégique à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité doit permettre le déploiement raisonné de cette nature, afin d'en faire un atout et de permettre la participation des citoyens et de l'ensemble des parties prenantes. De nombreux territoires se sont déjà aventurés dans cette démarche, démontrant que la nature est un réel facteur de revitalisation de nos villes et d'accompagnement du changement climatique.

Eau, sol et nature sont ainsi trois éléments essentiels et interdépendants pour la survie des arbres et des espaces de nature en climat futur mais souvent gérés par des directions distinctes au sein des communes. Quelle que soit l'entrée en matière choisie : mieux gérer les eaux pluviales, maîtriser le risque inondation, lutter contre les îlots de chaleur, végétaliser un centre urbain, donner accès aux citoyens à des espaces de nature, préserver la biodiversité... Ainsi doivent être posées les bases d'une stratégie « nature en ville » ou de tout projet d'aménagement : où dégager des emprises foncières pour la nature ? Comment intégrer l'eau de pluie au fonctionnement des espaces de nature ? Comment accroître la biodiversité de nos villes et des continuités écologiques ? Comment les solutions fondées sur la nature peuvent-elles permettre aux territoires de s'adapter au changement climatique ?

Élaborer une réflexion globale, intégrée et stratégique, ou partir d'un projet concret intégrant « nature en ville » garantit l'efficacité et la réussite des transformations souhaitées, pour le territoire et ses habitants. Que ce soit à l'échelle du projet, du quartier ou de la ville, elle s'élabore en réunissant l'ensemble des acteurs locaux en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'eau, du foncier, et de la biodiversité, et en changeant de regard pour mieux appréhender le vivant et les écosystèmes locaux en climat futur.

## b. Nature en ville, un enjeu pour s'adapter au changement climatique : comment ?

L'offre d'accompagnement, proposée par le Cerema en lien avec l'ANCT sur la nature en ville s'intéresse aux stratégies (et/ou projets) permettant d'accélérer une dynamique de nature en ville pour l'adaptation au changement climatique des citoyens. De nombreux territoires se sont, d'ores et déjà, engagés en la matière, notamment, à travers la plantation d'arbres, etc. On constate, cependant, de multiples freins lors du passage à l'opérationnel : Quoi ? Où ? Comment ? ...

Ainsi, une fois faite la démonstration de la nécessité d'accélérer le développement des solutions fondées sur la nature (planter un certain nombre d'arbres par exemples, déminéraliser des cours d'école, favoriser la biodiversité ...), il s'agit de savoir comment s'y prendre, et, par où et quoi commencer en s'appuyant sur les [retours d'expériences des communes](#).

L'accompagnement proposé autour de l'élaboration d'une stratégie se déclinera sur plusieurs axes :

- Revitaliser et renforcer l'attractivité des cœurs de ville grâce à la nature ;
- Proposer des solutions alternatives pour renouveler les entrées de villes ;
- Développer les solutions fondées sur la nature<sup>1</sup> pour adapter nos villes au changement climatique et favoriser la biodiversité dans nos aires urbanisées ;
- Intégrer le vivant, les sols et l'eau dans le processus de l'aménagement au sein des services et penser en mode climat futur.

## 2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

### a. Candidatures recherchées

Les territoires candidats doivent cumuler les **deux conditions** suivantes :

- Avoir pour projet d'élaborer une stratégie « Nature en ville, » ou déployer une/des actions d'une stratégie « Nature en ville » déjà établie, ou encore réviser sa stratégie « Nature en ville » à l'aune du changement climatique. Toutefois, si la commune ne souhaite pas se lancer dans une stratégie et souhaite commencer par un projet opérationnel de Nature en ville ou de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique, la candidature sera aussi recevable. La terminologie de ce type de stratégie pouvant varier selon la collectivité (Plan Nature en ville, Plan biodiversité, ...), d'autres dénominations sont recevables.

---

<sup>1</sup>Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature sont des actions qui visent à favoriser la conservation de la biodiversité et la fourniture de biens et services écosystémiques ciblés sur les impacts du changement climatique permettant à nos sociétés d'être plus résilientes face à ces enjeux. Les SafN renvoient à la réalisation d'une un plusieurs actions concrètes de restauration, de gestion ou de protection des milieux.

- Disposer de la compétence Nature en ville ou s'adjoindre les moyens du groupement de communes auquel elle appartient, selon la répartition des compétences (selon le projet).

### Quel est le niveau de maturité attendu ?

- Le présent accompagnement comporte peu d'exigence sur le niveau de maturité sur le sujet de la nature en ville. Il peut s'agir d'un sujet en cours de réflexion, de mise en œuvre, voir opérationnel mais nécessitant un appui à la réactualisation dans le contexte du changement climatique. Il est néanmoins souhaité que le candidat ait déjà entamé de premières réflexions sur la mise en œuvre. Dans la mesure du possible, les groupes rassembleront des niveaux de maturité équivalents.
- La candidature doit être portée à la fois techniquement et politiquement. Bien qu'il ne soit pas demandé d'acte délibératif de la collectivité pour candidater, il est cependant demandé que la candidature soit portée et suivie à la fois par un référent technique et par un élu référent.
- A noter : Être doté d'un diagnostic de biodiversité de type Atlas de la biodiversité communale, et/ou d'un inventaire de patrimoine arboré constituera un plus.

## b. Nature du soutien proposé par le Cerema

Le Cerema apportera un appui en ingénierie au bénéfice des villes « Action Cœur de Ville », notamment de leurs services techniques, grâce à son expertise, sur la nature en ville et l'adaptation au changement climatique. Pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités (outils, méthodes, ...) et apporter, dans le même temps, un regard intégrateur et transversal (stratégies), le Cerema propose 5 accompagnements collectifs en 2024.

Pariant sur l'efficacité collective et son effet amplificateur, chacun de ces 5 groupes sera constitué par 5 territoires qui auront été retenus pour 2024.

L'intention est donc de créer un collectif apprenant de 5 collectivités afin d'accélérer une dynamique de nature en ville pour l'adaptation au changement climatique.

Les techniciens et les élus pourront identifier et partager collectivement les freins et les leviers au déploiement de la nature en ville, au regard des besoins des citoyens.

Le groupe se réunira 5 fois, avec un maximum de rencontres en présentiel, (a minima 4fois). Elles se dérouleront soit dans les locaux du Cerema, soit dans ceux d'une des 5 collectivités retenues, volontaire pour recevoir le groupe auquel elle appartiendra.

L'intervention des experts du Cerema sera entièrement financée par le Cerema et l'ANCT. Il est cependant important de noter que le seul reste à charge financé par la collectivité sera les frais liés aux déplacements des réunions en présentiel.

Le Cerema réalisera un accompagnement inspiré du co-développement auprès des collectivités ACV retenues pour 2024.

L'accompagnement combinera l'approche experte du Cerema à une approche d'accélérateur de projet dont le principe consiste à réunir un groupe de personnes

rencontrant les mêmes problématiques professionnelles, et qui utilise l'intelligence collective pour trouver des solutions à des problèmes communs grâce à l'écoute et aux témoignages de chacun des participants.

Le collectif sera ouvert à 3 représentants de chaque collectivité pour profiter de ces temps d'accompagnement pour initier un travail transversal interservices, ou entre élus et techniciens. Possiblement, plusieurs services ayant à construire un projet transversal comme par exemple modification des pieds d'arbres, désimperméabilisation de cour d'école et renaturation...

L'accompagnement du Cerema sera complété par des temps de préparation précédant les ateliers et de restitution des traces de l'atelier. En fonction des enjeux/problématiques auxquels chaque partenaire est confronté. Des compléments d'expertise seront apportés lors de ces séances.

A l'issue de l'accompagnement collectif, l'objectif est que chaque collectivité retire des pistes d'actions concrètes pour son territoire. L'impact visé par cet accompagnement collectif est basé sur une prise de conscience du changement nécessaire, des objectifs à atteindre et de modes opératoires pour y parvenir, basés sur des échanges entre pairs.

## **i. Accompagnement collectif en présentiel**

Les ateliers en présentiel seront, chacun, structurés autour de plusieurs temps :

- Temps d'accélération de projet facilité par le Cerema. Une ou deux collectivités ACV bénéficieront, à chaque atelier, d'un accompagnement « accélérateur de projet » d'un minimum d'1h30, impliquant tous les membres du groupe.
- Temps d'expertise, soit du Cerema, soit d'une des collectivités sur un sujet donné
- Temps de partage et d'échanges, animé par le Cerema.

Les ateliers seront, ainsi, l'occasion d'approfondir les axes suivants (axes indiqués à titre indicatif) :

- Identifier les freins concrets à l'action et les leviers d'action ;
- Construire sa stratégie, la suivre et l'évaluer d'une stratégie, la valoriser et la financer ;
- Évaluer le degré de maturité « nature en ville » de sa collectivité et y adapter les ambitions ;
- Connaitre pour agir et évaluer le « degré de maturité » de sa commune pour l'action et la stratégie ;
- Protéger le patrimoine végétal existant et le restaurer pour l'adapter au climat futur ;
- Renaturer : désimperméabiliser, planter pour un climat futur, accueillir la faune ;
- Identifier les leviers d'action sur la place de la nature dans les entrées de ville.

## **ii. Accompagnement collectif en distanciel**

D'autres temps d'échange seront organisés en distanciel, notamment, au démarrage de l'accompagnement collectif ainsi qu'en clôture.

## 3. LE DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES

### a. Calendrier général

- 5 décembre 2023 : Ouverture des candidatures
- 9 février 2024 : Date butoir de réception des candidatures
- Février / Mars 2024 : Analyse des candidatures
- Avril 2024 : Sélection des territoires retenus et démarrage des accompagnements
- Avril 2025 : Clôture des 5 accompagnements collectifs de 5 communes ACV et partage à l'échelle nationale.

### b. Modalités de soumission

Pour soumettre sa candidature, la collectivité devra :

- **Compléter les questions du formulaire en ligne dès que possible**, et au plus tard avant le 9 février 2024.

➔ Lien vers le questionnaire en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/6929d058-860a-4859-a500-12ac74a804b1>

→ le questionnaire est joint en Annexe pour information.

- **Rédiger une lettre de candidature (voir lettre type en Annexe), signée par le/la Maire de la collectivité** et la déposer sur Mes Démarches Simplifiées dans le cadre de la candidature.

### c. Critères de sélection

Le Cerema et l'ANCT se baseront sur différents critères pour sélectionner les territoires accompagnés en 2024 :

- **Capacité à mettre en œuvre le projet** : les candidats doivent faire la démonstration que le(s) porteur(s) du projet disposent de toutes les compétences pour mener à bien leur projet. En particulier, les candidatures qui seront soutenues conjointement par la commune ACV et le groupement de communes dont elle fait partie, si les projets dépendent de doubles compétences seront considérés comme prioritaires. En effet, ce double portage lié à une répartition des compétences est considéré comme facteur de réussite.

- **Cohérence du projet** (ou de la vision) avec les politiques publiques ou projets déjà engagés et avec les documents de planification ;

Selon les stratégies et projets présentés, les candidatures qui seront soutenues conjointement plusieurs directions de la commune ACV seront considérés comme prioritaires. En effet, ce double portage lié à une répartition des compétences et une nécessaire transversalité, est considéré comme levier d'action et facteur de réussite.

- **Niveau d'ambition politique et technique de la stratégie ou du projet Nature en ville et adaptation au changement climatique.**

- **Niveau de maturité:** les cohortes de 5 seront choisies de manière homogène en termes de maturité. Seront constitués dans la mesure du possible des groupes par maturité (collectivité ambitieuse quoi que novice, collectivité engagée ayant besoin d'accélérer la dynamique nature en ville, collectivité expérimentée avec besoins d'appuis spécifiques)

- **Données et connaissances de base sur la Nature en ville et la biodiversité**

L'accompagnement du Cerema n'étant pas individualisé, il sera préférable de disposer de données naturalistes et de patrimoine arboré, telle qu'un atlas de la biodiversité communale, ou autres données d'entrée selon le projet porté.

- **Demande spécifique vis-à-vis de l'accompagnement du Cerema:** Les communes candidates pourront spécifier une demande sur une thématique particulière, ou sur l'adaptation au changement climatique...

- **La constitution de cohorte exige une cohérence géographique,** ce critère pourra être, en dernier recours, utilisé pour départir deux candidats dont la candidature est considérée comme valable. Le choix des groupes sera réalisé par le Cerema, selon les critères énumérés plus haut, combiné à la réalité géographique des collectivités candidates.

Les collectivités ACV les moins dotées en ingénierie sur le sujet seront, par ailleurs, prioritaires.

## 4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES

Cet accompagnement renforcé implique un partenariat entre la collectivité retenue, le Cerema et l'ANCT. Les collectivités retenues devront ainsi s'engager à :

- Identifier au moins un chef de projet référent au sein de la commune, disponible pour le suivi et l'implication sur le projet, qui pourra être accompagnée ou pas du ou de la directrice de projet ACV ;
- Participer aux 5 ateliers en présentiel et aux webinaires
- Présenter son projet devant les autres collectivités pour l'atelier accélérateur de projet
- Fournir les documents et informations utiles au Cerema au cours du projet, pour mener à bien les actions prévues d'un commun accord.

Sur la base du volontariat, la collectivité retenue pour 2024 pourra accueillir un des 5 ateliers sur son territoire.

Cette démarche implique également une valorisation des travaux menés par les collectivités retenues. L'objectif de cette démarche est en effet d'apporter une aide et des retours d'expérience à l'ensemble des collectivités concernées par les enjeux de nature en ville et d'adaptation au changement climatique. Les enseignements des accompagnements collectifs sont donc susceptibles de faire l'objet de communications (fiches de synthèse, webinaire national, etc), mises à disposition publiquement sur le site du Cerema et de l'ANCT, sur OSMOSE, ou le Centre de Ressources à l'Adaptation au Changement Climatique (CRACC), concernant les solutions d'adaptation fondées sur la nature.

## 5. ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Toute soumission doit s'effectuer en ligne via le lien ci-dessous :

>>>> <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/6929d058-860a-4859-a500-12ac74a804b1> <<<<<

Le questionnaire est simple et peut être complété en moins d'une heure.

1. Qui sont les bénéficiaires de l'accompagnement ?

- Communes ACV concernées par l'accompagnement : .....
- Nom de la communauté de communes concernée : .....
- Nom des directions/services impliqués de la collectivité

2. Quelle est organisation politique et technique de votre collectivité vis-à-vis de la biodiversité, de la nature en ville et du changement climatique ?

2 bis. A quel élu estt rattaché la compétence Nature en ville et biodiversité ?

Précisez...

2ter A quel élu est rattaché la compétence climat ?

Précisez ...

2.4 Au sein de la collectivité, vous disposez ...

- D'un écologue : oui /non
- D'une compétence climat : Oui/non
- De compétences Nature en ville : Oui/non
- De compétences biodiversité : oui /non
- Autres compétences ? Précisez. ..

2.5 Disposez-vous d'un service dédié à la Nature en ville au sein d'une direction ? Oui /non

Si oui : Quel est son nom ?

3. Quel est le type de votre stratégie ou de votre projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- Elaborer une stratégie Nature en ville ou un plan intégrant la Nature en ville ou les Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation, encore au stade de la réflexion, et porter une action ou un premier projet de cette stratégie
- Finaliser une stratégie Nature en ville en cours, ou un plan intégrant la Nature en ville ou les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature, et conduire une action ou un projet de cette stratégie
- Réviser ou réactualiser une stratégie Nature en ville à l'aune du changement climatique, et dans le contexte de perte de biodiversité, et conduire une ou plusieurs actions ou encore un projet de cette stratégie
- Mettre en œuvre localement une stratégie portant sur la biodiversité ou la nature en ville, ou un Plan climat territorialisée, ou encore un Plan de gestion des eaux pluviales... élaborée par le groupement de communes de la collectivité
- Mettre en place une stratégie interservices pour le climat et la biodiversité
- Promouvoir, tester et évaluer les Solutions fondées sur la nature dans un projet porté par un service de la collectivité qui n'est pas en charge directe de la Nature en ville, des espaces verts ou de la biodiversité
- Promouvoir, tester et évaluer les Solutions fondées sur la nature dans un projet porté par un service de la collectivité en charge directe de la Nature en ville, des espaces verts ou de la biodiversité
- Autre : Précisez la nature de votre projet : .....

4. Résumé des démarches entreprises sur la thématique (projets et/ou stratégies) (20 lignes maximum)

5. Quel est le degré de maturité de la collectivité sur cette thématique du point de vue technique et de sa gouvernance ?

- stade d'une simple idée, non encore formalisée sans projets de terrain réalisés
- stade d'une simple idée, non encore formalisée avec des projets de terrain réalisés
- premières réflexions engagées au sein de la commune uniquement avec le service concerné
- premières réflexions engagées au sein de la commune avec le principal service concerné et les autres directions/services déterminants pour la mise en œuvre de la stratégie
- premières réflexions engagées entre la commune et l'EPCI ayant délégation de compétence sur la nature en ville et de la biodiversité
- premières réflexions engagées entre la commune et l'EPCI ayant délégation de compétence sur la nature en ville et de la biodiversité et d'autres partenaires.

Précisez quels partenaires : .....

- Le projet de stratégie Nature en ville est lancé :

Précisez les principales échéances déjà passées (ex : date de lancement) : .....

Le projet de stratégie Nature en ville est lancé depuis quelque temps et mérite une réactualisation au l'aune du changement climatique et de la crise de la biodiversité.

Précisez les principales échéances déjà passées (ex : date de lancement) : .....

6. Quel est le degré de portage et d'ambition politique ?

ambition politique forte traduite par un budget concernant la nature en ville

ambition politique forte sans traduction budgétaire

Ambition politique forte modérée par les arbitrages nécessaires avec d'autres sujets (se loger, se garer,...) ou arbitrages financiers

7. D'autres acteurs sont-ils intéressés par cette démarche et parties prenantes du dépôt de candidature (communes, département, région, associations, etc) ? Si oui lesquels ?

→ s'ils ne sont pas signataires de la lettre de candidature, joindre si possible un écrit de leur part (mail/courrier), mentionnant la qualité de l'auteur de cet écrit (chef de service, DG, élu, autre).

8. Le territoire a-t-il des contraintes/ambitions calendaires vis-à-vis du projet/de la stratégie ? Si oui, quel est le calendrier prévisionnel des différentes étapes ou jalons à venir ?

9. Nom/Fonctions/Coordonnées des personnes en charge de la thématique et de la collaboration avec le Cerema si la collectivité est retenue ?

Au sein de la commune candidate :

- Responsable du projet : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

- Elu référent : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

Au sein de l'entité délégataire de sa compétence :

- Responsable du projet : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

- Elu référent : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

10. En quoi le Cerema, et le cas échéant le groupe des 4 autres collectivités retenues, peut-il vous être utile ? (plusieurs réponses possibles)

appui aux réflexions préalables,

appui pour l'élaboration d'un diagnostic / définition d'enjeux

amélioration de la pertinence du projet,

- identification des points de vigilance et facteurs de réussite
- aide à la décision pour consolider le lancement du projet
- appui pour la définition d'une stratégie de gouvernance,
- élaboration de scénarios / feuille de route pour la mise en œuvre du projet,
- mise en place d'une concertation
- mise en place d'un suivi / évaluation des effets du projet
- Autre

11. Quels pourraient être les apports sur votre programme d'actions ACV d'un accompagnement sur cet axe ?

12. Résumé des attentes du candidat vis-à-vis du Cerema ? (20 lignes maximum).

## 6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE

A ... , le .....

Objet: Candidature à l'appui renforcé du Cerema en lien avec l'ANCT "Nature en ville, accélérer la dynamique face au changement climatique".

Par la présente lettre, je souhaite vous faire part de notre souhait de bénéficier d'un appui renforcé du Cerema pour l'année 2024.

Cette candidature vise à bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif du Cerema en lien avec l'ANCT en matière de nature en ville.

Ce projet est porté conjointement par XXX, YYY, ZZZ... et nous attestons par le présent courrier que les signataires de la présente lettre disposent de toutes les compétences nécessaires au bon avancement du projet.

Nous nous engageons, par ailleurs, à contribuer activement aux travaux engagés, intégrant des ateliers collectifs, et la capitalisation et valorisation des retours d'expérience.

Le formulaire ayant été complété en ligne par nos services, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre candidature.

Le/La Maire

Nom / Prénom / Fonction / Signature



Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)  
20 avenue de Ségur, 75007 PARIS  
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex -  
Tél. : +33 (0)4 72 14 30 30 – [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)